



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/03/2014

Date d'affichage
04/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2014-4-20

Objet :
**Détermination du nombre
d'adjoints**

L'an deux mille quatorze
Le vendredi vingt huit mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT)

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune pour le présent mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/03/2014

Date d'affichage
04/04/2014

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille quatorze
Le vendredi vingt huit mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absent et excusé : LE BRETON Benoît (donne procuration à ROPERS Daniel).

Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire rappelle la réglementation en ce qui concerne les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

Il propose de fixer à compter du 28 mars 2014 les indemnités de la façon suivante :

- Indemnités du Maire : 85 % de 43 % de l'indice brut 1015 pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants.
- Indemnités des 3 Adjointes : 85 % de 16,50% de l'indice brut 1015 par Adjoint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition avec effet au 28 mars 2014.

Les crédits seront inscrits au budget communal aux articles : 6531 et 6533.

Le Maire
Anne DELTHEIL